

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1230

24 mai 2013

SOMMAIRE

AC Holdings S.à r.l.	59005	G3 Holdings S.à r.l.	59020
Adria Cable S.à r.l.	58994	Galapa S.A.	59039
Agon Investment S.A.	59031	GBA- Galerie des Beaux Arts S.à r.l.	59040
Andes S.A.	59031	Goodwill Trust Protection S. à r.l.	59038
Atkins Luxembourg S.à r.l.	59036	Hubbell Luxembourg, S.à r.l.	58998
Baron S.A. SPF	59006	Immens S.à r.l.	59040
Bohemia Interactive S.à r.l.	59020	Inbau Immo S.à r.l.	59040
BT Professional Services (Luxembourg) S.A.	59040	Intellectual Property Management S. à r.l.	59037
Chamäleon und Aktivität S.A.	59038	Interactive Luxembourg S.A.	59005
Clemon S.à r.l.	59039	Jaws Investments S.A.	59005
Corelis	59039	Libra Immo S.à r.l.	58994
CQS Luxembourg Global S.à r.l.	59038	LuxRis Holding S.à r.l.	59002
Credit Suisse Holding Europe (Luxem- bourg) S.A.	59008	Matura S.A.	59001
CRIFI	59011	MW Invest S.A.	59004
Darian Group S.A.	59039	Novenergia Renewables Portfolio S.A. ...	59031
db x-trackers II	59000	Preferred Retail S.A.	59000
Diaverum Holding S.à r.l.	59036	Prestige-Fassaden S.à r.l.	59000
Diaverum Pooling GP	59037	Roamsys S.A.	58998
Electa Capital Partners S.A.	59001	SPA	59003
Emcube S.A.	59014	Spotify Technology, S.à r.l.	59031
Eriksdal Holding S.à r.l.	58994	S.u.P. Premium IV	59004
Eriksdal Holding S.à r.l., SPF	58994	Tea S.A.	59001
Euro Gaming Investment S.A.	59003	Thil S.à r.l.	59013
Eurojet Aircraft Leasing 2 S.A.	59038	TuliMAA Sàrl	59002
		Vanda Property S.A.	59006

Adria Cable S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 325.658,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11-13, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 128.082.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013021553/11.

(130026069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Libra Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, rue Millewee.
R.C.S. Luxembourg B 146.120.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2013.

Paul DECKER
Le Notaire

Référence de publication: 2013021829/12.

(130025981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

**Eriksdal Holding S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial,
(anc. Eriksdal Holding S.à r.l.).**

Siège social: L-5670 Altwies, 2, route de Mondorf.
R.C.S. Luxembourg B 162.243.

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth day of March.

Before the undersigned Maître Léonie GRETHEN notary residing in Luxembourg;

There appeared:

Mr Uwe NIELSEN born on the 7th February 1963 in Saarbrücken (D) residing in L-5670 Altwies, 2, route de Mondorf, here represented by Mr Nicolas VAINKER BOUVIER DE LAMOTTE, réviseur d'entreprises indépendant, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal on January 17th, 2013, which, initialed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party declares that he is the shareholder of Eriksdal Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-5670 Altwies, 2, route de Mondorf (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 162.243, incorporated by a deed of Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, dated 17 May 2011 published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 7 September 2011, number 2086. The articles of association of the Company have not been amended so far.

The appearing party, duly represented, has acknowledged to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

1) Change the form of the company from a "société à participation financière" to a "société de gestion de patrimoine familial" and amendment of article 1.1. of the Articles of Association of the Company in order to read as follows:

" **Art. 1.1.** There is established by the appearing party, a société à responsabilité limitée, (the "Company"), governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, in particular by the Law of May 11, 2007 introducing the family wealth management company (société de gestion de patrimoine familial) (the law on SPF) and by the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the law on companies), as well as by the present Articles of Association (the Articles)".

2) Change of the name of the Company from "Eriksdal Holding S.à r.l." into "Eriksdal Holding S.à r.l., SPF" and amendment of article 2 of the Articles of Association of the Company in order to read as follows:

" **Art. 2.** The Company will exist under the name of Eriksdal Holding S.à r.l., SPF".

3) Change of the object of the Company and amendment of article 3 of the Articles of Association of the Company in order to read as follows:

" **Art. 3.** The sole object of the Company, to the exclusion of any commercial activity, is the acquisition, holding, management and disposal of, on the one hand, financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 on financial guarantee contracts, and, on the other hand, of cash and assets of any kind held in a bank account.

A financial instrument within the meaning of the law of 5 August 2005 on financial guarantee contracts it is to be understood (a) all securities and other instruments, including, but not limited to, shares in companies and other instruments comparable to shares in companies, participations in companies and units in collective investment undertakings, bonds and other forms of debt instruments, certificates of deposit, loan notes and payment instruments; (b) securities which give the right to acquire shares, bonds or other instruments by subscription, purchase or exchange; (c) term financial instruments and instruments giving rise to a cash settlement (excluding instruments of payment), including money market instruments; (d) all other instruments evidencing ownership rights, claim rights or securities; (e) all other instruments related to financial underlyings, indices, commodities, precious metals, produce, metals or merchandise, other goods or risks; (f) claims related to the items described in sub-paragraph a) to e) above or any rights pertaining to these items, whether these financial instruments are in physical form, dematerialised, transferable by book entry or delivery, bearer or registered, endorseable or not and regardless of their governing law.

Generally speaking, the Company may implement any measure of surveillance or control and carry out any operation or transaction which it deems necessary or useful for the accomplishment and the development of its corporate object in the broadest manner possible, provided that the Company does not interfere in the management of the companies in which it holds participations."

The appearing party, duly represented, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to change the current status from a "société à participation financière" to a "société de gestion de patrimoine familial" and amendment of article 1.1. of the Articles of Association of the Company:

" **Art. 1.1.** There is established by the appearing party, a société à responsabilité limitée, (the "Company"), governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, in particular by the Law of May 11, 2007 introducing the family wealth management company (société de gestion de patrimoine familial) (the law on SPF) and by the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the law on companies), as well as by the present Articles of Association (the Articles)."

Second resolution

The general meeting decides to change the name of the Company from "Eriksdal Holding S.à r.l." into "Eriksdal Holding S.à r.l., SPF" and to restate article 2 of the Articles of Association of the Company in order to read as follows:

" **Art. 2.** The Company will exist under the name of Eriksdal Holding S.à r.l., SPF".

Third resolution

The general meeting decides to change the object of the Company and to amend article 3 of the Articles of Association of the Company in order to read as follows:

" **Art. 3.** The sole object of the Company, to the exclusion of any commercial activity, is the acquisition, holding, management and disposal of, on the one hand, financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 on financial guarantee contracts, and, on the other hand, of cash and assets of any kind held in a bank account.

A financial instrument within the meaning of the law of 5 August 2005 on financial guarantee contracts it is to be understood (a) all securities and other instruments, including, but not limited to, shares in companies and other instruments comparable to shares in companies, participations in companies and units in collective investment undertakings, bonds and other forms of debt instruments, certificates of deposit, loan notes and payment instruments; (b) securities which give the right to acquire shares, bonds or other instruments by subscription, purchase or exchange; (c) term financial instruments and instruments giving rise to a cash settlement (excluding instruments of payment), including money market instruments; (d) all other instruments evidencing ownership rights, claim rights or securities; (e) all other instruments related to financial underlyings, indices, commodities, precious metals, produce, metals or merchandise, other goods or risks; (f) claims related to the items described in sub-paragraph a) to e) above or any rights pertaining to these items, whether these financial instruments are in physical form, dematerialised, transferable by book entry or delivery, bearer or registered, endorseable or not and regardless of their governing law.

Generally speaking, the Company may implement any measure of surveillance or control and carry out any operation or transaction which it deems necessary or useful for the accomplishment and the development of its corporate object in the broadest manner possible, provided that the Company does not interfere in the management of the companies in which it holds participations."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le douzième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

Monsieur Uwe NIELSEN né le 7 février 1963 à Saarbrücken (D) demeurant à L-5670 Altwies, 2, route de Mondorf, ici représentée par Monsieur Nicolas VANKER BOUVIER DE LAMOTTE, réviseur d'entreprise avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 17 janvier 2013, laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Le comparant déclare qu'il est l'associé unique de Eriksdal Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée d'après les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 2, route de Mondorf L-5670 Altwies, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par un acte de Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 17 mai 2011, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2086, en date du 7 septembre 2011 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont été modifiés depuis la constitution.

La partie comparante, dûment représentée comme mentionné ci-dessus, a reconnu être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

1) Changement de la forme juridique de la société d'une «société à participation financière» en "société de gestion de patrimoine familial" et modification subséquente de l'article 1. pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.1.** Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, en particulier par la du 10 mai 2007 introduisant la "société de gestion de patrimoine familial" (la loi des SPF) et par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.»

2) Changement de la dénomination social de la société de «Eriksdal Holding S.à r.l.» en «Eriksdal Holding S.à r.l., SPF» et modification de l'article 2 des statuts de la société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société prend la dénomination sociale de Eriksdal Holding S.à r.l., SPF».

3) Changement de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article 3 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquies des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous les autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF.»

La partie comparante, dûment représentée comme mentionné ci-dessus, a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

1^{ère} Résolution

Changement de la forme juridique de la société d'une «société à participation financière» en "société de gestion de patrimoine familial" et modification subséquente de l'article 1.1. des statuts de la société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.1.** Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, en particulier par la du 10 mai 2007 introduisant la "société de gestion de patrimoine familial" (la loi des SPF) et par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.»

2^{ème} Résolution

Changement de la dénomination social de la société de «Eriksdal Holding S.à r.l.» en «Eriksdal Holding S.à r.l., SPF» et modification de l'article 2 des statuts de la société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société prend la dénomination sociale de Eriksdal Holding S.à r.l., SPF».

3^{ème} Résolution

Changement de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article 3 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous les autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Vainker, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 mars 2013. Relation: LAC/2013/11726. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 28 mars 2013.

Référence de publication: 2013041092/193.

(130050633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

Hubbell Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 101.234.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 28 novembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 28 décembre 2012.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2013041165/13.

(130050734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

Roamsys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6647 Wasserbillig, 6, rue des Roses.
R.C.S. Luxembourg B 172.752.

Im Jahre zweitausend und dreizehn, am elften März.

Vor dem unterzeichneten Notar Léonie GRETHEN, mit Amtswohnsitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

Versammelte sich die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft („société anonyme“) ROAMSYS S.A., mit Gesellschaftssitz in L-6647 Wasserbillig, 6, rue des Roses, und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister zu Luxemburg unter der Nummer B 172.752, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den unterzeichnenden Notar, am 6. November 2012, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 3036 vom 15. Dezember 2012 (die „Gesellschaft“). Die Satzung der Gesellschaft wurde seit ihrer Gründung noch nicht abgeändert.

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre wird eröffnet und findet statt unter dem Vorsitz von Frau Monique Drauth, Angestellte, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende bestimmt zum Schriftführer der außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre Frau Nadine Majerus, Angestellte, wohnhaft in Luxemburg.

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre bestellt zum Stimmenzähler Herrn Jean-Paul Schmit, Angestellter, wohnhaft in Luxemburg.

Nach Bildung des Versammlungsbüros gab der Vorsitzende folgende Erklärungen ab und ersuchte den amtierenden Notar Folgendes zu beurkunden:

(i) Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung

1. Feststellung der vollständigen Einzahlung des Gesellschaftskapitals;
2. Erhöhung des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft um einhunderttausend Euro (EUR 100.000,-) um es von seinem augenblicklichen Betrag von einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-) auf einhunderteinunddreißigtausend Euro (EUR 131.000,-) zu bringen;
3. Schaffung und Ausgabe von einhunderttausend (100.000) neuen Aktien mit einem Nominalwert von einem Euro (EUR 1,-) pro Aktie, welche dieselben Rechte und Pflichten genießen wie die bestehenden Aktien, um die Anzahl von einunddreißigtausend (31.000) auf einhunderteinunddreißigtausend (131.000) Aktien mit einem Nominalwert von einem Euro (EUR 1,-) pro Aktie zu bringen;
4. Einzahlung und Zeichnung von einhunderttausend (100.000) neuen Aktien mit einem Nominalwert von einem Euro (EUR 1,-) pro Aktie, durch Bareinlage;
5. Abänderung des Artikels 5, Absatz 1 der Satzung der Gesellschaft um ihn den obigen Beschlüssen anzupassen;
6. Sonstiges.

(ii) Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, deren Bevollmächtigte sowie die Anzahl ihrer Aktien sind Gegenstand einer Anwesenheitsliste; diese Anwesenheitsliste, unterzeichnet durch die Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und die Mitglieder des Versammlungsbüros bleiben vorliegender Urkunde beigelegt, um mit derselben bei der Einregistrierungsbehörde hinterlegt zu werden.

(iii) Die durch die erscheinenden Parteien "ne varietur" abgezeichneten Vollmachten der vertretenen Aktionäre bleiben vorliegender Urkunde ebenfalls beigelegt.

(iv) Das gesamte Gesellschaftskapital ist bei gegenwärtiger außerordentlicher Generalversammlung der Aktionäre anwesend oder vertreten und da die anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären, im Vorfeld der außerordentlichen

Generalversammlung der Aktionäre über die Tagesordnung unterrichtet worden zu sein und diese zu kennen, erübrigen sich Einberufungsbescheide.

(v) Die gegenwärtige außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, ist ordnungsgemäß zusammengetreten und kann rechtsgültig über alle Tagesordnungspunkte beraten.

Daraufhin hat die Gesellschafterversammlung im Anschluss an diesbezügliche Beratungen einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre stellt fest, dass das Gesellschaftskapital, bei der Gründung nur zu 64,52 % eingezahlt, durch Einzahlung von elftausend Euro (EUR 11.000,-) voll in Bar eingezahlt wurde. Beweis hierüber wurde dem unterzeichneten Notar überbracht, der dies explizit erwähnt.

Zweiter Beschluss

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließt das Stammkapital der Gesellschaft um einhunderttausend Euro (EUR 100.000,-) zu erhöhen, um es von seinem augenblicklichen Betrag von einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-) auf einhunderteinunddreißigtausend Euro (EUR 131.000,-) zu bringen.

Dritter Beschluss

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließt die Anzahl von einunddreißigtausend (31.000) auf einhunderteinunddreißigtausend (131.000) Aktien mit einem Nominalwert von einem Euro (EUR 1,-) pro Aktie zu bringen, durch Schaffung und Ausgabe von einhunderttausend (100.000) neuen Aktien mit einem Nominalwert von einem Euro (EUR 1,-) pro Aktie, welche dieselben Rechte und Pflichten genießen wie die bestehenden Aktien.

Vierter Beschluss

Zeichnung und Einzahlung

Die einhunderttausend (100.000) neuen Aktien mit einem Nominalwert von einem Euro (EUR 1,-) pro Aktie, wurden wie folgt gezeichnet und mittels Bareinlage voll eingezahlt:

- Impetus S.A., eine Aktiengesellschaft mit Sitz in L-6647 Wasserbillig, 6, rue des Roses, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Nummer B 172.566, hier vertreten durch Frau Monique Drauth, vorbenannt, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, welche gegenwärtiger Urkunde zwecks Einregistrierung beigefügt bleibt, zeichnet zweiundachtzigtausendfünfhundert (82.500) neue Aktien;

- Frau Petra Schneider geb. Horn, Kauffrau, wohnhaft in D-54666 Irrel, Am Döllenberg 25, hier vertreten durch Frau Monique Drauth, vorbenannt, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, welche gegenwärtiger Urkunde zwecks Einregistrierung beigefügt bleibt, zeichnet siebzehntausendfünfhundert (17.500) neue Aktien.

Der Betrag von einhunderttausend Euro (EUR 100.000,-) steht der Gesellschaft zur freien Verfügung. Ein Beleg hierfür liegt dem unterzeichnenden Notar vor.

Fünfter Beschluss

Gemäß den vorerwähnten Beschlüssen wird Artikel 5, Absatz 1 der Satzung der Gesellschaft wie folgt abgeändert:

Art. 5. (Absatz 1). „Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt einhundert-einunddreißigtausend Euro (EUR 131.000,-) eingeteilt in einhundert-einunddreißigtausend (131.000) Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR).“

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre für geschlossen.

Kostenabschätzung

Die der Gesellschaft aus Anlass vorliegender Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr eintausenddreihundertfünfzig Euro (EUR 1.350,-) geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nachdem die Urkunde der dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannten erschienenen Personen vorgelesen worden ist, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar, unterzeichnet.

Gezeichnet: Drauth, Majerus, Schmit, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 mars 2013. Relation: LAC/2013/11724. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Für gleichlautende Ausfertigung ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 28. März 2013.

Référence de publication: 2013041401/95.

(130050634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

Preferred Retail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 121.179.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2013.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2013041376/11.

(130050463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

Prestige-Fassaden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5495 Wintrange, 38, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 155.183.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 26 mars 2013.

Patrick SERRES

Notaire

Référence de publication: 2013041377/12.

(130050484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

db x-trackers II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 124.284.

Faisant suite à l'assemblée générale du 02 Avril 2013, est nommé administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2014:

Manooj Mistry

Winchester House

1 Great Winchester Street

EC2N 2DB Londres

Royaume-Uni

sont re-nommés administrateurs jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014:

Werner Burg

2, Boulevard Konrad Adenauer

L-1115 Luxembourg

Klaus-Michael Vogel

2, Boulevard Konrad Adenauer

L-1115 Luxembourg

Jacques Elvinger

2, Place Winston Churchill

L-1340 Luxembourg

Est re-nommé réviseur d'entreprises jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014:

Ernst & Young S.A.

7, Parc d'activité Syrdall

L-5365 Munsbach

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 Avril 2013.

State Street Bank Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2013045906/31.

(130056042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

Electa Capital Partners S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 109.058.

La Société a été constituée suivant acte notarié, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 767 du 14 avril 2006.

Les comptes annuels audités au 30 juin 2011, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2013.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013045518/15.

(130055442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

Matura S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 146.118.

EXTRAIT

En tant que domiciliataire de la société MATURA S.A., immatriculé B 146 118, nous dénonçons le siège social à L-1840 Luxembourg, 43, Boulevard Joseph II avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2013.

Pour la Société
Arkai Domiciliation S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2013045670/14.

(130055835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

Tea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 118.470.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 4 avril 2013 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommés:

a) administrateurs

- Monsieur Lou HUBY, directeur honoraire de la C.E. e.r., avec adresse professionnelle à L - 1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

- Monsieur Michel SCHAEFFER, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

- Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

b) commissaire aux comptes

- Monsieur Jean PIRROTTE, directeur d'assurances e.r., avec adresse professionnelle à L - 1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en l'an 2018.

Luxembourg, le 4 avril 2013.

POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Signature

Référence de publication: 2013045803/25.

(130055439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

TuliMAA Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7597 Reckange, 12, rue Hiel.

R.C.S. Luxembourg B 92.008.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société «TuliMAA S.à r.l.» tenue en date du 15 mars 2013 à Reckange

Les associés acceptent la démission de la personne suivante:

- Monsieur Dirk HEINDRICHS, né le 04.04.1963, demeurant à L-7597 Reckange, rue Hiel 12 de son poste de gérant avec effet au 28.02.2013

Les associés acceptent la nomination de la personne suivante:

- Madame Raisa LAMPELA, née le 06.05.1968, demeurant à L-7597 Reckange, rue Hiel 12 au poste de gérante unique avec pouvoir d'engager la société avec sa signature.

Les associés acceptent le changement de leur adresse:

- Nouvelle adresse des associés:

Raisa LAMPELA et Dirk HEINDRICHS, L-7597 Reckange, rue Hiel 12

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Les associés

Référence de publication: 2013045795/21.

(130055574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

LuxRis Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 175.000.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 20/03/13

Point n°1 inscrit à l'ordre du jour: Cession de parts – Agrément nouvel associé

Délibération

«L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du projet de cession qui a été notifié à la société, décide d'agréer, comme nouvel associé

MISTRAL SERVICES, société à responsabilité limitée au capital social de 15.000,00 EUR (quinze mille Euros)

Siège social: Parc Valentine Vallée Verte Saint Menet

F- 13011 MARSEILLE (France)

R.C.S. 498 407 352 R.C.S. Marseille

Gérant: Monsieur Yves Dumas

Demeurant à Montperthuis, F- 37460 GENILLE (France)

A compter du 21/03/2013, le capital social est réparti de la façon suivante:

1° Christophe CAVAILLES

499 parts sociales

(quatre cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales)

2° MISTRAL SERVICES

1 part sociale

(une part sociale)

Soit un total de parts sociales composant le capital social inchangé et égal à 500 parts sociales (cinq cents parts sociales).»

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Cet extrait est conforme au procès-verbal de l'Assemblée générale.

Fait à Luxembourg, le 20/03/13.

Signature

Le Président

Référence de publication: 2013045634/33.

(130055596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

Euro Gaming Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 138.216.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social en date du 8 Avril 2013

L'Assemblée Générale a décidé de reconduire les mandats des membres du Conseil d'Administration comme suit:

Administrateurs de Catégorie A:

- Monsieur Flavio Claudio Marzona, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg,
- Mademoiselle Carla Alves Silva, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg,
- Monsieur Christian Mognol, ayant son adresse professionnelle a 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Président du Conseil d'Administration.

Administrateurs de Catégorie C:

- Monsieur Guillaume Fonquernie, résidant 90, Avenue Charles de Gaulle, F-92200 Neuilly-sur-Seine (France),
- Mr. Pierre Charles Alain Blum, residing 20, rue Haute, CH-2013 Colombier (Suisse).

jusqu'à la prochaine Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de la Société au 31 décembre 2013.

L'Assemblée Générale a décidé de reconduire le mandat de FPS Audit S.à r.l., établie et ayant son siège social au 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1026 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B159.674 en sa qualité de Réviseur d'Entreprises agréé, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de la Société au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 Avril 2013.

Référence de publication: 2013045510/24.

(130055505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

SPA, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 121.060.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 10 décembre 2012:

1. L'Assemblée acte la démission en date du 10 décembre 2012 du commissaire TOP Audit S.A. (anciennement PKF Abax Audit S.A.) R.C.S. Luxembourg B 142.867.

L'Assemblée nomme Compliance & Control, 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, R.C.S. B 172.482 comme commissaire de la société.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale se tenant en 2018.

2. L'assemblée générale approuve le renouvellement des mandats des administrateurs suivants:

Catégorie A:

- Eric Lux, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement, 1, rue Peterelchen L-2370 Howald
- Romain Bontemps, expert comptable, demeurant professionnellement, 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg

Catégorie B

- Aldo Becca, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement 37, rue de Roeser L-5865 Alzingen
- Flavio Becca, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement 37, rue de Roeser L-5865 Alzingen.

Catégorie C

- Franck Ruimy, directeur, demeurant 1 Knightsbirdge GB-SW1X7LX Londres.
- Ely-Michel Ruimy, directeur, demeurant 25 Knightsbridge GB-SW1X7LX Londres.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

3. L'assemblée générale approuve le renouvellement du mandat de l'administrateur-délégué suivant:

- Eric Lux, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement, 1, rue Peterelchen L-2370 Howald.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 avril 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2013046440/30.

(130056193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

S.u.P. Premium IV, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 132.933.

Auszug aus dem Protokoll Ordentliche Generalversammlung S.u.P. Premium IV

Die Ordentliche Generalversammlung der S.u.P. Premium IV vom 10. April 2013 hat folgende Beschlüsse gefasst:

Zur Wiederwahl des Verwaltungsrates stellen sich:

Herr Nikolaus Rummler (Vorsitzender)

Frau Dörthe Hirschmann (stellv. Vorsitzende)

Herr Dieter Baumann (Mitglied)

Herr Jürgen Wieland (Mitglied)

Alle Personen mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen.

Die genannten Personen werden einstimmig von den Aktionären bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2014 in den Verwaltungsrat gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2014, KPMG Luxembourg S.à r.l., 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 10. April 2013.

Für S.u.P. Premium IV

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2013046394/23.

(130056506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

MW Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 172.600.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 08 avril 2013

- Monsieur Aurélien WIES, employé privé, né à Villerupt (France) le 27/08/1982, demeurant à L-2210 Luxembourg 66 bvd Napoléon premier,

- Madame Isabelle SCHAEFER, employée privée, née à Thionville (France) le 02/01/1968, demeurant à L-2210 Luxembourg 66 bvd Napoléon premier,

- Madame Kahrien LERBS, employée privée, née à Arlon (Belgique) le 26/07/1969, demeurant à L-2210 Luxembourg 66 bvd Napoléon premier,

démissionnent de leur poste d'administrateurs et sont cooptés, en leur remplacement:

* Monsieur LAZZARIN André, directeur financier, né le 15/12/1964 à Luxembourg, demeurant à L-3636 Kayl 26, rue de l'Eglise;

* Monsieur BUGGALA Gabriel, ingénieur, né le 16/10/1966 à Woippy (France) demeurant à L-4361 Esch/Alzette 12 ave du Rock 'N Roll

* Monsieur VASSEUR Alain, consultant, né le 24/04/1958 à Dudelange (Luxembourg), demeurant à L-8277 Holzem 3 rue de Mamer.

jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2017.

- La société FIDUCIAIRE INTERCOMMUNAUTAIRE Sàrl, avec siège social à L-2210 Luxembourg 66 bvd Napoléon premier, RCS Luxembourg section B no 67.480,

démissionne de son mandat de commissaire aux comptes et est cooptée, en son remplacement:

Triple A Consulting S.A., avec siège social à L-2156 Luxembourg 2 rue Millegassel, RCS Luxembourg section B no 61.417

Jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2017.

Le 08 avril 2013.

Certifié sincère et conforme

Triple A Consulting S.A.

Référence de publication: 2013045684/31.

(130055379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

Jaws Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 170.793.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société du 11 mars 2013

Quatrième résolution

Approbation du renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises.

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de Deloitte Audit S.à.r.l. aux fonctions de Réviseur d'Entreprises de la Société pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2013. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2013.

JAWS INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2013045045/16.

(130054785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Interactive Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 30.986,69.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 56.068.

EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 février 2013: -

- Est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2013 la démission de FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES S.A. en tant que Commissaire aux Comptes.

- Est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2013 la nomination de FIDUCIAIRE SEVE S.A. ayant son siège social 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg n° RCS Luxembourg B 82421 en tant que Commissaire aux Comptes en remplacement de FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES S.A. jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Luxembourg, le 27 février 2013.

Pour INTERACTIVE LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013045039/16.

(130054886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

AC Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.540.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts signé en date du 20 mars 2013, que Monsieur Ian TRINDER a transféré la totalité des 60.000 parts sociales de catégorie B qu'il détenait dans la Société à:

- Optimus Fiduciaries Limited

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

MREF II AC Holdings S.à r.l.	1.500.000 parts sociales de catégorie A
Monsieur Malcom Nicholas SANDERSON	200.000 parts sociales de catégorie B
Optimus Fiduciaries Limited	150.000 parts sociales de catégorie B
Monsieur David DRISCOLL	70.000 parts sociales de catégorie B
Monsieur Paul MORGAN	40.000 parts sociales de catégorie B
Madame Katherine ROSE	40.000 parts sociales de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2013.

AC Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013046583/22.

(130057348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

Vanda Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 154.826.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 9 avril 2013

Est nommé président du conseil d'administration, la durée de son mandat sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles:

- Monsieur Simon Pierre SAVERYS, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013046489/13.

(130056252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

Baron S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 176.202.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le dix-neuf mars.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., société anonyme, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme (ci-après la «Société»), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi sur les Sociétés»), la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («Loi sur les SPF»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts») sous la dénomination de "BARON S.A. SPF".

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 600.000.- (six cent mille euros) représenté par 600 (six cents) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions de la Société sont réservées aux investisseurs définis à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révoquables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit, le troisième mardi du mois d'avril à 15.30 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»), ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout ou il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille treize.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille quatorze.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée déclare souscrire les actions comme suit:
COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., prénommée : six cents actions 600 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 600.000.- (six cent mille euros) trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à la somme de EUR 2.500.-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

1) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Luxembourg, le 14 mars 1965,

b) Madame Annette SCHROEDER, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, née à Luxembourg, le 29 septembre 1962.

c) Monsieur Claudio TOMASSINI, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Esch/Alzette, le 31 octobre 1957.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II, R.C.S. Luxembourg B 34.978.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

5) Le siège social est fixé à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. RECKINGER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 mars 2013. Relation: LAC/2013/12532. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 mars 2013.

Référence de publication: 2013040963/123.

(130050629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

Credit Suisse Holding Europe (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 45.630.

Im Jahre zweitausenddreizehn, den achtzehnten Februar;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg;

Sind erschienen zu einer außerordentlichen Generalversammlung von CREDIT SUISSE HOLDING EUROPE (LUXEMBOURG) S.A. (die "Gesellschaft"), eine Aktiengesellschaft mit Hauptsitz in L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, eingetragen im Handels- und Firmenregister von Luxemburg unter der Nummer B45630:

- Credit Suisse Asset Management International Holding Ltd, Zürich, eine Gesellschaft schweizerischen Rechts mit Gesellschaftssitz in Zürich (Schweiz), Inhaber von 32.599 (zweihunddreißigtausendfünfhundertneunundneunzig) Anteile, vertreten durch Herrn Germain TRICHIES, "Director", Credit Suisse Fund Management S.A., mit Berufsanschrift in L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, aufgrund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift; und

- Credit Suisse AG, Zürich, eine Gesellschaft schweizerischen Rechts mit Gesellschaftssitz in Zürich, Schweiz, Inhaber von 1 (einem) Anteil,

vertreten durch Frau Jacqueline SIEBENALLER, "Director", Credit Suisse Fund Management S.A., mit Berufsanschrift in L-2180 Luxemburg, 5, rue Jean Monnet, aufgrund einer ihr erteilten Vollmacht unter Privatschrift; (die "Anteilinhaber").

Welche Vollmachten, von den Bevollmächtigten, sowie vom Versammlungsvorstand und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleiben der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Versammlung wird um 16.00 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Germain TRICHIES, vorbenannt, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Frau Jacqueline SIEBENALLER, vorbenannt.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn Daniel BREGER, Assistant Vice President, MultiConcept Fund Management S.A., mit Berufsanschrift in L-2180 Luxemburg, 5, rue Jean Monnet.

Die Gesellschaft wurde gegründet durch eine Urkunde aufgenommen durch Notar Reginald NEUMAN, mit dem damaligen Amtssitz in Luxemburg, am 22. November 1993, veröffentlicht Mémorial C, Recueil Special des Sociétés et Associations, Nummer 5 vom 5. Januar 1994.

Deren Satzung wurde mehrmals geändert und zuletzt durch eine Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 4. Februar 2011, veröffentlicht Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 912 vom 5. Mai 2011.

Der Vorsitzende stellt unter der Zustimmung der Versammlung fest:

1. Die Anteilinhaber sind vertreten und auf der Anwesenheitsliste eingetragen.
2. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital vertreten ist und dass die Anteilinhaber Kenntnis der Tagesordnung haben und somit die Versammlung befugt ist über nachstehende Tagesordnung zu beschließen.

Die Anwesenheitsliste, von den Mitgliedern des Versammlungsvorstandes und dem instrumentierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet, bleibt gegenwärtigem Protokoll als Anlage beigegeben.

3. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung

1. Verzicht auf die gesetzlich vorgeschriebene Einladung zur Versammlung;
2. Änderung von Artikel 10 der Satzungen dahin gehend, dass der Verwaltungsrat aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und eine oder mehrere stellvertretenden Vorsitzenden bestellen kann aber nicht hierzu verpflichtet ist und die Einladung zur Verwaltungsratssitzung mindestens 24 Stunden vor der Sitzung zu erfolgen hat; Einführung der Möglichkeit eine Verwaltungsratssitzung per Telefon, Video-Konferenz oder ähnlichen Kommunikationsmitteln abzuhalten;
3. Änderung von Artikel 11 betreffend die Fassung von Rundbeschlüssen, dahin gehend, dass der luxemburgische Credit Suisse Standard nunmehr dort reflektiert wird;
4. Berichtigung von Titel "IV. Überwachung durch Buchprüfer (Kommissare)" mit dem Ersetzen von dem Begriff "Buchprüfer" durch "Wirtschaftsprüfer (réviseur d'entreprises)" und entsprechende Anpassung der Satzungen wo erforderlich;
5. Änderung des Datums zur Abhaltung der jährlichen ordentlichen Generalversammlung und entsprechende Anpassung von Artikel 18 der Satzung;
6. Streichung der Einladungsmöglichkeit zur Generalversammlung durch den Buchprüfer und folglich Anpassung von Artikel 20, erster Paragraph, der Satzung;
7. Änderung von Artikel 24 hinsichtlich der Ausschüttung einer Zwischendividende durch Beschluss des Verwaltungsrates mit Verweis auf die einschlägigen Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, wie geändert von Zeit zu Zeit.

Die Anteilinhaber haben den unterzeichneten Notar beauftragt die folgenden Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Es wird einstimmig beschlossen auf das Recht zu verzichten vorgängig zu dieser Versammlung eingeladen zu werden. Die Anteilinhaber bestätigen ausreichend über die Agenda dieser Versammlung informiert zu sein und sich daher als rechtsgültig eingeladen zu betrachten.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt einstimmig den Wortlaut von Artikel 10 der Satzung zu ändern.

Infolgedessen wird Artikel 10 der Satzung in Zukunft folgenden Wortlaut haben:

Art. 10. Der Verwaltungsrat kann aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und einen oder mehrere stellvertretende Vorsitzende bestellen.

Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder zwei andere Verwaltungsratsmitglieder schriftlich oder per Kabel, Telegramm, Telex, Fax oder auf elektronischem Wege, einberufen, zugestellt an alle Verwaltungsratsmitglieder mindestens 24 Stunden vor der Versammlung. Die Einladung hat unter Mitteilung der

Tagesordnung zu erfolgen. Sitzungen des Verwaltungsrats finden am Sitz der Gesellschaft oder einem anderen in der Einladung bestimmten Ort statt.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann an einer Sitzung des Verwaltungsrates per Telefon oder Video-Konferenzschaltung oder durch andere ähnliche Kommunikationsmittel teilnehmen, die es allen Personen erlaubt, die an der Sitzung teilnehmen, sich gegenseitig zu hören. Die Teilnahme an einer Sitzung durch diese Mittel gilt als persönliche Teilnahme an der Sitzung.

Eine Versammlung des Verwaltungsrates per Telefon oder Video-Konferenzschaltung an welcher ein Quorum des Verwaltungsrates teilnimmt ist bindend wie wenn alle persönlich anwesend gewesen wären, unter der Voraussetzung, dass ein Protokoll unterzeichnet wird durch den Präsidenten der Versammlung.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann sich in der Sitzung des Verwaltungsrats mittels einer Vollmacht durch ein anderes Mitglied vertreten und sein Stimmrecht in seinem Namen ausüben lassen. Die Vollmacht kann durch privatschriftliche Urkunde, Fernschreiben, Telegramm oder Telekopie erteilt werden.

Der Verwaltungsrat ist beschlussfähig, wenn mindestens die Hälfte seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Beschlussfassung des Verwaltungsrats erfolgt mit einfacher Stimmenmehrheit der anwesenden und vertretenden Mitglieder. Bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Über die Verhandlungen und Beschlüsse des Verwaltungsrats sind Protokolle aufzunehmen, die vom Vorsitzenden und vom Protokollführer zu unterzeichnen sind.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt einstimmig den Wortlaut von Artikel 11 der Satzung zu ändern.

Infolgedessen wird Artikel 11 der Satzung in Zukunft folgenden Wortlaut haben:

Art. 11. Rundbeschlüsse, die von allen Mitgliedern des Verwaltungsrats unterzeichnet wurden, sind genauso rechts-wirksam und bindend, als wenn die Sitzung ordnungsgemäß einberufen und abgehalten worden wäre. Unterschriften können sowohl in einem einzelnen Dokument oder mehreren Kopien abgegeben werden und per Brief, Telex oder Telefax bestätigt werden. diese Beschlüsse treten in Kraft am Tage des im Rundbeschlusses angegebenen Datums. Sollte dort kein spezifisches Datum vermerkt sein, wird der Rundbeschluss gültig an dem Tag an dem die letzte Unterschrift getätigt wurde.

Rundbeschlüsse welche durch andere elektronische Mittel gefasst werden wie E-Mail, Telegramm oder Telex werden formalisiert durch den nachfolgenden Rundbeschluss. Das Inkrafttreten des Rundbeschlusses erfolgt am Tage der letzten Genehmigung welche die Gesellschaft erhielt durch elektronische Mittel. Die Genehmigungen von allen Mitgliedern des Verwaltungsrats werden dem Rundbeschluss beigefügt bleiben und einen integralen Bestandteil hiervon darstellen. Rundbeschlüsse können nur durch einstimmigen Beschluss aller Verwaltungsratsmitglieder gefasst werden.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt einstimmig den Wortlaut von Titel IV „Überwachung durch den Wirtschaftsprüfer (réviseur d'entreprises)" der Satzung zu ändern.

Infolgedessen wird Titel IV der Satzung in Zukunft folgenden Wortlaut haben:

IV. Überwachung durch den Wirtschaftsprüfer (réviseur d'entreprises)

Art. 13. Die Gesellschaft unterliegt der Überwachung durch einen oder mehrere Wirtschaftsprüfer, die nicht Aktionäre der Gesellschaft zu sein brauchen. Die Generalversammlung bestimmt ihre Zahl.

Art. 14. Die Wirtschaftsprüfer haben ein unbeschränktes Aufsichts- und Prüfungsrecht über alle Geschäfte der Gesellschaft.

Sie dürfen an Ort und Stelle Einsicht in die Bücher, den Schriftwechsel, die Protokolle und sonstige Schriftstücke nehmen.

Sie berichten der ordentlichen Generalversammlung über das Ergebnis ihrer Prüfung und unterbreiten nach ihrer Ansicht geeignete Vorschläge. Sie haben ferner mitzuteilen, auf welche Weise sie das Inventar der Gesellschaft geprüft haben.

Art. 15. Die ordentliche Generalversammlung bestellt die Wirtschaftsprüfer für die Dauer eines Jahres. Die Amtszeit beginnt mit dem Ende der ordentlichen Generalversammlung, die sie bestellt, und endet am Schluss der nächsten ordentlichen Generalversammlung.

Wiederwahl der Wirtschaftsprüfer ist zulässig. Sie können jederzeit durch die Generalversammlung abberufen werden.

Art. 16. Die Generalversammlung kann eine Vergütung für die Wirtschaftsprüfer festsetzen.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt einstimmig den Wortlaut von Artikel 18 der Satzung zu ändern.
Infolgedessen wird Artikel 18 der Satzung in Zukunft folgenden Wortlaut haben

Art. 18. Die ordentliche Generalversammlung findet am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen, in der Einberufung bestimmten Ort in der Gemeinde Luxemburg, jeweils um elf Uhr dreißig (11.30 Uhr) am ersten Arbeitstag des Monats Mai eines jeden Jahres statt.

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt einstimmig die Streichung der Einladungsmöglichkeit durch den Buchprüfer und folglich Anpassung von Artikel 20, erster Paragraph, der Satzung.

Infolgedessen wird Artikel 20, Absatz 1, der Satzung in Zukunft folgenden Wortlaut haben:

Art. 20. Die Generalversammlung wird durch den Verwaltungsrat einberufen. Sie muss mit einer Frist von einem Monat einberufen werden, wenn Aktionäre, die ein Zehntel des Gesellschaftskapitals vertreten, den Verwaltungsrat hierzu durch ein schriftliches Gesuch unter Angabe der Tagesordnung auffordern.

Siebter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt einstimmig den Wortlaut von Artikel 24 der Satzung zu ändern hinsichtlich der Ausschüttung einer Zwischendividende durch Beschluss des Verwaltungsrates mit Verweis auf die einschlägigen Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, wie geändert von Zeit zu Zeit.

Infolgedessen wird Artikel 24 der Satzung in Zukunft folgenden Wortlaut haben:

Art. 24. Die Generalversammlung befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Zwischendividenden können durch den Verwaltungsrat beschlossen werden im Einklang mit den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, wie geändert von Zeit zu Zeit.

Da keine weiteren Punkte auf der Tagesordnung stehen, erklärt der Vorsitzende die Versammlung um 16.15 Uhr für geschlossen.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr 1.315,- EUR.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, an dem oben angegebenen Tag, erstellt wurde.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, unterschrieben die besagten Komparenten zusammen mit Uns dem Notar, gegenwärtige Urkunde.

Signé: G. TRICHIES, J. SIEBENALLER, D. BREGER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 février 2013. LAC/2013/7568. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expedition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Référence de publication: 2013041057/157.

(130050869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

CRIFI, Société Anonyme.

Siège social: L-4959 Bascharage, 24, Zone Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 153.316.

L'an deux mille treize, le quinze février;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "CRIFI", établie et ayant son siège social à L-4959 Bascharage, 24, Zone Op Zaemer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 153316 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1483 du 20 juillet 2010, et dont les statuts ont été modifiés par le notaire instrumentant, en date du 21 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2352 du 3 octobre 2011.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie POOS, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Paul DIEDERICH, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Manette OLSEM, diplômée ès sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social d'un montant de EUR 180.000,00 (cent quatre-vingt mille euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 650.000,00 (six cent cinquante mille euros) à EUR 830.000,00 (huit cent trente mille euros) avec émission de 720 (sept cent vingt) actions nouvelles d'une valeur nominale de 250,- EUR (deux cent cinquante euros) chacune;

2. Souscription et libération intégrale des 720 (sept cent vingt) actions nouvelles d'une valeur nominale de 250,- EUR (deux cent cinquante euros) chacune, par apport en espèces;

3. Modification subséquente de l'article trois des statuts;

4. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent quatre-vingt mille euros (180.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de six cent cinquante mille euros (650.000,- EUR) à huit cent trente mille euros (830.000,- EUR), par la création de sept cent vingt (720) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'émettre sept cent vingt (720) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,- EUR), ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices à partir du jour des présentes résolutions.

Troisième résolution:

L'assemblée décide d'accepter la renonciation à leur droit de souscription préférentiel par les actionnaires Madame Elisabeth RIVET et Monsieur Geoffrey RIVET.

Souscription - Libération

L'assemblée constate que les sept cent vingt cents (720) actions nouvellement émises ont été intégralement souscrites avec l'accord de tous les actionnaires par:

- La société anonyme de droit français "C.RI.FI - COMPAGNIE RIVET FINANCES", établie et ayant son siège social à F-57000 Metz, 15, Quai Félix Maréchal, à concurrence de trois cents soixante (360) actions; et

- Madame Nicole FONTAINE, veuve de Monsieur Christian RIVET, administratrice de sociétés, demeurant F-57155 Marly, 1a, Allée des Pins, à concurrence de trois cents soixante (360) actions;

et libérées entièrement par les souscripteurs prédits moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de cent quatre-vingt mille euros (180.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter lesdites souscriptions et libérations et d'émettre trois cents soixante (360) actions nouvelles à la société "C.RI.FI - COMPAGNIE RIVET FINANCES" et trois cents soixante (360) actions nouvelles à Madame Nicole FONTAINE, mentionnées ci-dessus.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à huit cent trente mille euros (830.000,- EUR), représenté par trois mille trois cent vingt (3.320) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. La société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la société.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes."

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président ajourne l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille six cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J-M. POOS, P. DIEDERICH, M. OLSEM, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 février 2013. LAC/2013/7564. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Référence de publication: 2013041059/94.

(130050830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

Thil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 140.698.

L'an deux mille treize, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société anonyme RECYFINA S.A., avec siège social à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 137.975,

ici représentée par Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 20 mars 2013,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'elle est l'associée unique de la société à responsabilité limitée THIL S.à r.l., avec siège social à L-4832 Rodange, 462, route de Longwy, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 140.698 (NIN 2008 2431 803).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Georges D'HUART, alors de résidence à Pétange, en date du 25 juillet 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2066 du 26 août 2008.

Que le capital social de la société s'élève à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (€ 125.-) chacune, toutes attribuées à la société anonyme RECYFINA S.A..

Ensuite la comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société de Rodange à Luxembourg et par conséquent de modifier l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'un consentement des associés.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune de Luxembourg par simple décision du ou des gérant(s).

Deuxième résolution

L'associée unique décide de fixer la nouvelle adresse de la société à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant d'après nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 26 mars 2013. Relation: ECH/2013/559. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 28 mars 2013.

Référence de publication: 2013041488/45.

(130050539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

Emcube S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 176.337.

— STATUTS

L'an deux mille treize.

Le dix-neuf mars.

Pardevant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

Ont comparu:

1.- La société de droit maltais NIV Investments Ltd, ayant son siège social à Office 2, suite 2, The Penthouse, Capital Business Center, entrance C, Trig taz-Zweitj, San Gwann SGN 3000, Malte;

2.- La société de droit maltais 4Andi Investments Ltd, ayant son siège social à Office 2, suite 2, The Penthouse, Capital Business Center, entrance C, Trig taz-Zweitj, San Gwann SGN 3000, Malte.

Toutes les comparantes sont ici représentées par Monsieur Alain THILL, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de deux procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société anonyme sous la dénomination "EMCUBE S.A." (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège Social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par décision de l'administrateur unique, ou le cas échéant, du conseil d'administration de la Société. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des actionnaires adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'administrateur unique ou, le cas échéant, du conseil d'administration de la Société. Lorsque l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion de l'(des) administrateur(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le

siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La société a pour objet principal l'idéation, la création, la production, la distribution et la commercialisation des contenus multimédias via le web et les outils portables.

3.2 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur tous ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5. La Société pourra accomplir toutes opérations et transactions qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est établie pour une période indéterminée.

4.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution des actionnaires de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des Associés de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont nominatives ou au porteur.

6.2. Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et il peut être consulté par chaque actionnaire qui le désire.

6.3. Les actions seront transférées par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des actionnaires de la Société, qui sera exécutée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires respectifs. La Société peut aussi accepter d'autres instruments de transfert qu'elle jugera satisfaisants comme preuve de transfert.

6.4. Chaque action donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre d'actions existantes.

6.5. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.6. La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil d'administration.

7.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. Ils seront élus pour une durée ne pouvant excéder six ans et seront rééligibles. Toutefois,

dans la mesure où la Société n'a qu'un actionnaire, l'actionnaire unique, après avoir pris acte lors d'une assemblée générale que la Société a un actionnaire unique, peut décider que la Société soit administrée par un administrateur unique, jusqu'à la première assemblée suivant l'admission d'au moins un actionnaire supplémentaire.

7.2. Les administrateurs seront élus par les actionnaires en assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs (sous réserve de l'article 7.1 ci-dessus), leur rémunération et la durée de leur mandat. Au cas où un administrateur est nommé sans indication de la durée de son mandat, il sera considéré comme étant nommé pour une période de six ans à compter de la date de son élection. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

7.3. Si une entité juridique est nommée administrateur de la Société, cette entité doit désigner un représentant permanent qui la représentera dans ses fonctions d'administrateur de la Société. Si le représentant permanent est incapable d'assumer ses fonctions quelle qu'en soit la raison (en ce compris, sans limitation, révocation, démission, mort), l'entité juridique doit immédiatement nommer un autre représentant permanent.

7.4. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui procèdera à la nomination définitive.

Art. 8. Pouvoirs du conseil d'administration.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts aux actionnaires sont de la compétence de l'administrateur unique ou, le cas échéant, du conseil d'administration de la Société qui aura tous pouvoirs pour accomplir tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, actionnaires ou non, par l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.

8.3. L'actionnaire unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration de la Société peut déléguer la gestion journalière de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, fondés de pouvoir ou autres agents, qui peuvent être mais ne sont pas obligatoirement actionnaires, agissant individuellement ou conjointement. Si un ou plusieurs administrateurs de la Société a/ont été habilité(s) à représenter la Société dans le cadre de la gestion journalière de la Société, le conseil d'administration devra rapporter à l'assemblée générale annuelle tout salaire, rémunération et/ou autres avantages accordés à cet(ces) administrateur(s) au cours de l'exercice social en question.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil d'administration de la Société doit nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales des actionnaires de la Société.

9.2. Le conseil d'administration de la Société se réunira sur convocation du président du conseil d'administration de la Société ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation qui sera, en principe, au Luxembourg.

9.3. Il sera donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration de la Société au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil d'administration de la Société.

9.4. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir parfaite connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du conseil d'administration de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions tenues à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du conseil d'administration de la Société.

9.5. Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration en nommant par écrit, soit en original ou par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut également nommer un autre administrateur comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.6. Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil d'administration ne sont valablement prises qu'à la majorité des voix exprimées. Au cas où, à une réunion, il y a égalité du nombre de voix pour et contre une résolution, le vote du président sera prépondérant. Les résolutions du conseil d'administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).

9.7. Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre, et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion et sera considérée comme tenue au siège social de la Société.

9.8. Les résolutions circulaires signées par tous les administrateurs seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées en original, par télégramme, telex, facsimile ou courrier électronique.

9.9. Au cas où un administrateur de la Société avait un intérêt contraire relativement à une décision que le conseil d'administration doit prendre, cet administrateur doit faire connaître au conseil d'administration de la Société son conflit d'intérêt et faire inscrire cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. L'administrateur concerné ne délibérera pas et ne votera pas sur l'affaire en question, et cette question ainsi que le conflit d'intérêt dudit administrateur seront rapportés à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société. Si la Société a un actionnaire unique, une déclaration du conflit d'intérêt sera inscrite dans le procès-verbal. Au cas où la Société est gérée par un administrateur unique, cet administrateur devra seulement mentionner son conflit d'intérêt à l'actionnaire.

9.10. Les dispositions de l'article 9.9 des présents Statuts ne s'appliquent pas quand les décisions de l'administrateur unique ou du conseil d'administration concernent des opérations courantes de la Société et sont conclues dans des conditions normales.

9.11. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou personne ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société ont un intérêt dans cette transaction, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou personne.

Art. 10. Représentation.

10.1. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique, ou si la Société est gérée par un conseil d'administration, par la signature conjointe de deux administrateurs.

10.2. La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément aux articles 8.2. et 8.3. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Responsabilité des administrateurs.

11.1. Les administrateurs ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les administrateurs et autres fondés de pouvoir de la Société (en ce compris, pour écarter le moindre doute, le représentant permanent de toute entité juridique nommée administrateur de la Société), ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2. et 8.3. des présents Statuts, seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé d'administrateurs, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un administrateur ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres administrateurs, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quel qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de leur mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

IV. Assemblées générales des actionnaires

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à toutes les opérations de la Société dans les limites de la Loi.

12.2. Sans préjudice de l'article 12.4 des présents Statuts, les résolutions des actionnaires sont adoptées en assemblées générales.

12.3. Chaque actionnaire a un droit de vote proportionnel à son actionnariat. Chaque action donne droit à un vote.

12.4. L'actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des actionnaires. Les décisions de l'actionnaire unique sont consignées en procès-verbaux.

Art. 13. Convocations, Quorum, Majorité et Procédure de vote.

13.1. Les délais et formalités de convocation ainsi que les règles de tenue des assemblées générales prévus par la Loi gouverneront la convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société sauf stipulations contraires par les présents Statuts

13.2. Les assemblées des actionnaires de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.3. Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.4. Un actionnaire peut prendre part à toute assemblée des actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire (actionnaire ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.5. Chaque actionnaire peut également participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une assemblée par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette assemblée.

13.6. Chaque actionnaire peut également voter grâce aux formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote contiennent la date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution proposée, trois cases permettant aux actionnaires de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter s'agissant de la résolution proposée. Les formulaires de vote doivent être envoyés par les actionnaires par courrier, télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique au siège social de la Société. La Société n'acceptera que les formulaires de vote reçus avant la date de l'assemblée précisée dans la convocation. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention seront nuls.

13.7. Sauf si la Loi ou les présents Statuts l'exigent autrement, les résolutions à une assemblée des actionnaires de la Société dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants sans tenir compte de la proportion du capital social représenté à cette assemblée.

13.8. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée pour modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le journal officiel du Luxembourg, le Mémorial, et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibérera valablement quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

13.9. La nationalité de la Société ne peut être changée et les engagements de ses actionnaires ne peuvent être augmentés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et propriétaires d'obligations.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfiques - Supervision

Art. 14. Exercice Social et Assemblée générale annuelle.

14.1. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, administrateurs et auditeur(s) de la Société.

14.3. L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration de la Société devra, un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, fournir les pièces justificatives et un rapport sur les opérations de la Société au(x) commissaire(s) aux comptes de la Société qui devra préparer un rapport exposant ses/leurs propositions.

14.4. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin de chaque année à 10h00 du matin. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société peut se tenir à l'étranger, si l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société considère de manière discrétionnaire que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Art. 15. Commissaire aux comptes / Réviseur d'entreprises.

15.1. Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou, le cas échéant, par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises. Le(s) commissaire(s) aux comptes / réviseur(s) d'entreprises sera(ont) élu(s) pour une durée maximum de six ans et seront rééligibles.

15.2. Le(s) commissaire(s) aux comptes / réviseur(s) d'entreprises sera(ont) nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 16. Affectation des Bénéfices.

16.1. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

16.2. L'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde du bénéfice net annuel et décidera de payer des dividendes aux moments qu'elle jugera opportuns au regard des objectifs et de la politique de la Société.

16.3. Les dividendes devront être payés aux lieu et place déterminés par l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration conformément à la décision de l'assemblée générale des actionnaires. Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre devise choisie par l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société.

16.4. L'administrateur unique, ou le cas échéant, le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou de plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommés par une résolution de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la résolution des actionnaires ou la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions que chaque actionnaire détient dans la Société.

Disposition générale

18. Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les actionnaires de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Sur ces faits,

- La société NIV Investments Ltd, prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de quinze mille cinq cents euros (EUR 15.500).

- La société 4 Andi Investments Ltd, prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de quinze mille cinq cents euros (EUR 15.500).

Le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges de toute sorte, qui incombent à la Société du fait de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille sept cent soixante-quinze euros.

Résolutions des actionnaires

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société pour une durée qui expirera au sixième anniversaire de la date des présentes:

- Madame Sandrine Bisaro, née à Metz (France) le 28 juin 1969, demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;

- Monsieur Olivier Liegeois, né à Bastogne (Belgique) le 27 octobre 1976, demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

- Monsieur Luc Gerondal, né à Kinshasa (République démocratique du Congo) le 23 avril 1976, demeurant au 19, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg.

2. La société à responsabilité limitée REVICONSLT S.à r.l., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg numéro B 139013, est nommée commissaire aux comptes de la Société pour une durée qui expirera à la prochaine assemblée générale annuelle de la Société.

3. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Joseph ELVINGER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 mars 2013. Relation GRE/2013/1284. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013044379/324.

(130054034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

G3 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 155.869.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 avril 2013.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2013044445/12.

(130054126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Bohemia Interactive S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 176.313.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth day of March.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Mister Slavomir PAVLICEK, Chief Financial Officer, born on 16th February 1965 in Pardubice, Czech Republic, residing at Hmsikova 31/282, 150 00 Prague, 5, Czech Republic, here represented by Mr. Erwin VANDE CRUYS, private employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given on 7 March 2013, and

2. Mister Marek SPANEL, Software Engineer, born on 27 February 1973 in Prague 8, Czech Republic, residing at Ke Skole 902, 252 10 Mnisek pod Brdy, Czech Republic, here represented by Mr. Erwin VANDE CRUYS, private employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given on 7 March 2013,

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Bohemia Interactive S.à r.l." (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or

events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the manager(s) and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may also make direct or indirect investments in real estate and real estate rights and other assets and may invest in the acquisition of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever and may out activities related to the administration, management and development of these real estate, patents and intellectual property assets.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.4 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5 The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at Twelve Thousand Five Hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by Twelve Thousand Five Hundred (12,500) shares with a par value of One Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up, each share having such rights and obligations as set out in the present Articles.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles provided that the share capital cannot be lower than the minimum share capital required by law.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence, in accordance with and subject to, these Articles.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders.

The transfer of shares (inter vivos) to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem all its shares save for the ordinary shares and within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by the shareholders, which set the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The managers are appointed by a resolution of the shareholders. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The manager(s) may be dismissed at any time ad nutum (without any reason) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company or in accordance with article 10.1 of the Articles.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

Art. 10. Representation.

10.1 The Company will be bound in all circumstances by the signature of the single manager, or, in case the Company is managed by a board of managers, by the joint signatures of any two managers of the Company.

10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles and within the limits of such power.

Art. 11. Liability of the managers.

11.1 The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.2 To the extent permissible under Luxembourg law, the managers and other officers of the Company, as well as those persons to whom signatory powers have been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

11.3 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Law, a manager shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other managers, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or willful default.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. Without prejudice to articles 12.2 and 12.4 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

12.2. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 13.2 of these Articles and shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

12.3. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

12.4. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

Art. 13. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings.

13.1. The shareholders may be convened or consulted by any manager of the Company. The single manager, or as the case may be, the board of managers must convene or consult the shareholders following the request of shareholders representing more than one-half of the share capital of the Company.

13.2. The shareholders shall be convened or consulted in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.3. Written notice of any meeting of the shareholders shall be given to all shareholders at least 8 (eight) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.

13.4. Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

13.5. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

13.6. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.7. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one-half of the share capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.8. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three quarters of the share capital of the Company. However, in no case may the majority oblige any of the shareholders to increase his participation in the Company.

13.9. The shareholders can only change the nationality of the Company by unanimous vote.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year and Annual general meeting.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

14.4. If there are more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice, on the third Monday of June of each year at 10.00 a.m. and if such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

14.5. If there are not more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice of the meeting which shall take place within the time limit set forth by the Law.

Art. 15. Statutory/External auditor.

15.1 If there are more than twenty-five shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes).

15.2 To the extent required by Law, the operations of the Company shall be supervised by one or several external auditors (réviseurs d'entreprises).

15.3 The statutory/external auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.4 The statutory/external auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 16. Allocation of Profits.

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

16.2 The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

16.3 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus subject to the provisions set forth hereafter.

16.4 Subject to the provisions set forth hereafter, interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and

(v) should, after the close of the financial year, the amount available for distribution appear to be less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. In the event of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company, subject to the provisions of article 16 which shall apply mutatis mutandis so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the dividend distribution rules.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2013.

Subscription - Payment

Thereupon,

Mr. Slavomir PAVLICEK, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for SIX THOUSAND TWO HUNDRED FIFTY (6.250) ordinary shares, in registered form, with a par value of ONE EURO (EUR 1.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to SIX THOUSAND TWO HUNDRED FIFTY EUROS (EUR 6.250.-).

and

Mr. Marek SPANEL, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for SIX THOUSAND TWO HUNDRED FIFTY (6.250) ordinary shares, in registered form, with a par value of ONE EURO (EUR 1.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to SIX THOUSAND TWO HUNDRED FIFTY EUROS (EUR 6.250.-).

The amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred Euros (EUR 1,200.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. Is appointed sole manager of the company for an indefinite period of time:
 - Mr. Roel Schrijen, born on 30 June 1973 in Sittard, the Netherlands, residing at 26, rue des Près, L-8147 Bridel.
2. The registered office of the Company is established at 6, route de Trèves, Building B, L-2633 Senningerberg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-six mars.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

M. Slavomir PAVLICEK, Chief Financial Officer, né le 16 février 1965 à Pardubice, République Tchèque, demeurant à Hmsikova 31/282, 150 00 Prague, 5, République Tchèque, ici représentée par M. Erwin VANDE CRUYS, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration donnée le 11 mars 2013; et

M. Marek SPANEL, Software Engineer, né le 27 février 1973 à Prague 8, République Tchèque, demeurant à Ke Skole 902, 252 10 Mnisek pod Brdy, République Tchèque, ici représentée par M. Erwin VANDE CRUYS, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration donnée le 11 mars 2013.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, restèrent annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les Statuts d'une Société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Bohemia Interactive S.à r.l" (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou le cas échéant, par le conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion du(des) gérant(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une Société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes Sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes Sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers ou dans des droits immobiliers ainsi que des investissements dans tout autre type de bien et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit et pourra exercer toute activité relative à l'administration, la gestion et le développement de ces biens immobiliers, ces brevets ou ces droits de propriété intellectuelle.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, Sociétés affiliées et/ou à toutes autres Sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres Sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres Sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, Sociétés affiliées et/ou à toutes autres Sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres Sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres Sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.4 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5 La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5 Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) représenté par DOUZE MILLE CINQ CENTS (12,500,-) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées chacune jouissant des droits et obligations tels que décrit dans les présents Statuts.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes, conformément à, mais sous réserve de, ces Statuts.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

La cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil.

Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.5. La Société peut racheter la totalité de ses parts sociales à l'exception de ses parts sociales ordinaires et dans les limites fixées par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés, qui fixeront la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les gérants sont nommés par une résolution des associés. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution des associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus d'un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance de la Société soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

9.4. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, soit en original ou par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valable et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique, ou si la Société est gérée par un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants de la Société.

10.2 La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1 Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quelle qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. Sans préjudice des articles 12.2 et 12.4 des présents Statuts, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.

12.2. Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 13.2 des présents Statuts et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

12.3 Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci. Chaque part sociale donne droit à un vote.

12.4 L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées en procès-verbaux ou rédigées par écrit.

Art. 13. Convocations, Quorum, Majorité et Procédure de vote.

13.1 Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.2 Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.3 Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins 8 (huit) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

13.4 Les assemblées des associés de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.5 Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.6 Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (associé ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation

écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.8 Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.

13.9 Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

14.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) (s'il y en a) et des associés de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de cet inventaire et bilan au siège social de la Société.

14.4 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin à 10.00 heures du matin et si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5 Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée.

Art. 15. Commissaire aux comptes/Réviseur d'entreprise.

15.1 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

15.2 Dans la mesure requise par la Loi, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.

15.3 Le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises sera (seront) élu(s) pour une durée maximum de 6 ans et sera (seront) rééligibles.

15.4 Le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises sera(seront) nommé(s) par l'assemblée générale des associés de la Société qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5 des Statuts.

16.2 La prime d'émission disponible est distribuable aux associés après décision de l'assemblée générale des associés conformément aux dispositions qui suivent. L'assemblée générale des associés a le droit d'affecter à la réserve légale tout ou partie de la prime d'émission.

16.3 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du surplus sous réserve des dispositions qui suivent.

16.4 Sous réserve des dispositions suivantes, des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société; et
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés;
- (v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque associé dans la Société, sous réserve des dispositions de l'article 16 qui s'appliqueront mutatis mutandis afin d'atteindre sur une base consolidée le même résultat que celui dérivé des règles de distribution de dividendes.

VII. Dispositions générales

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Sur ces faits,

Mr. Slavomir PAVLICEK, prenommé et représenté tel que ci-dessus mentionné, déclare souscrire à SIX MILLE DEUX CENT CINQUANTE (6.250) parts sociales ordinaires sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'UN EURO (EUR 1.-) chacune, et de les libérer complètement par une contribution en espèces s'élevant à la somme de SIX MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (EUR 6.250.-).

and

Mr. Marek SPANEL, prenommé et représenté tel que ci-dessus mentionné, déclare souscrire à SIX MILLE DEUX CENT CINQUANTE (6.250) parts sociales ordinaires sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'UN EURO (EUR 1.-) chacune, et de les libérer complètement par une contribution en espèces s'élevant à la somme de SIX MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (EUR 6.250.-).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:
- M. Roel Schrijen, né le 30 juin 1973 à Sittard, Pays-Bas, résidant à 26, rue des Près, L-8147 Bridel.
2. Le siège social de la Société est établi à 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 mars 2013. LAC/2013/14436. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur ff. (signée): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2013.

Référence de publication: 2013043526/582.

(130053389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Agon Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 24.327.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 4 avril 2013:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Enzo LIOTINO, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'Administrateur;
- Monsieur Raul MARQUES, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Madame Cécile ANGELETTI, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2018.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, société anonyme, 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2018.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2013044780/24.

(130055255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Spotify Technology, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 123.052.

—
Statuts coordonnés rectifiés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013 - L130053450

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 5 avril 2013.

Référence de publication: 2013044682/11.

(130054176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Novenergia Renewables Portfolio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 170.943.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 avril 2013.

Référence de publication: 2013043899/10.

(130053761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Andes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8025 Strassen, 5, rue de l'Eglise.
R.C.S. Luxembourg B 176.300.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-sept mars.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

- 1) STRACO Comm. VA, société de droit belge, avec numéro d'immatriculation: 0424.894.741, ayant son siège social à B-9250 Waasmunster, 20, Fazantenlaan,

représentée Madame Frederica VERHEYDEN, demeurant à 8300 Knokke-Heist, Zwinlaan, 11/42,

2) MACSYS NV, société de droit belge, avec numéro d'immatriculation: 0437.343.702, ayant son siège social à B-9200 Dendermonde, 10 Hoogveld,

représentée par Monsieur Gino DE RAEDT, demeurant à 8300 Knokke-Heist, Zwinlaan, 11/42,

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination.

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»)) et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination "ANDES S.A.".

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la commune de Strassen (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers toute autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

3. Objet.

3.1. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, l'émission des obligations enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

3.2. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

3.3. La société peut également assurer des fonctions d'Administrateur dans d'autres sociétés.

4. **Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II - Capital

5. **Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 50.000,- (cinquante mille Euros) divisé en 50.000 actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune.

6. **Nature des actions.** Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

7. **Versements.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le conseil d'administration déterminera de temps à autres. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. Modification du capital.

8.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

8.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Titre III - Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaire aux comptes

9. Conseil d'administration.

9.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un "Administrateur"), actionnaires ou non.

9.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration consistant soit en un Administrateur (L'Administrateur Unique) jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire ou par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

9.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

9.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

10. Réunions du conseil d'administration.

10.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le "Président"). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

10.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

10.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

10.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

10.8 Les votes pourront également s'exprimer par tous autres moyens généralement quelconques tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

10.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

12.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

13. Représentation de la société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

14. Commissaire aux comptes.

14.1 La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

14.2 La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre V - Assemblée générale des actionnaires

15. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

15.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

15.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

15.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par vidéoconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

15.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.7 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

15.8 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

16. Lieu et Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année au siège social de la société, à l'endroit indiqué dans les convocations le 1^{er} lundi du mois de juin, à 14.00 heures.

17. Autres assemblées générales. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

18. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre VI - Année sociale, Répartition des bénéfices

19. Année sociale.

19.1 L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, au commissaire aux comptes qui commenteront ces documents dans son rapport.

20. Répartition des bénéfices.

20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

20.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII - Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

21.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

Titre VIII - Loi applicable

22. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2013.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les 50.000 actions ont été souscrites comme suit:

STRACO Comm. VA, prénommée	49.998 actions
MACSYS NV, prénommée	2 actions
Total:	50.000 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 50.000.- (cinquante mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à quatre mille Euros.

Première assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée à L-8041 Strassen, 5, Rue de l'Eglise.

2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateurs pour une période expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2018:

a) Monsieur Gino DE RAEDT, Administrateur de sociétés, né le 27 juin 1950 à Zele (Belgique), ayant son adresse à 8300 Knokke-Heist, Zwinlaan, 11/42;

b) La Société HEINBROECK BVBA, société de droit belge, ayant son siège social à Romeinse Weg 1, 9320 Aalst-Erembodegem, représentée par Monsieur Maarten PEERS, et ayant son adresse en Belgique;

c) Madame Marie Immacolata FLORANGE, Employée privée, née le 28 août 1965 à Moyeuve-Grande (France), ayant son adresse professionnelle au 65, Rue des Romains, L-8041 Strassen;

d) Madame Sonia OUIZOGUN, Employée privée, née le 26 février 1975 à Hayange (France), ayant son adresse professionnelle au 80, rue des Romains L-8041 Strassen.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire pour la même période:

la société VAN CAUTER-SNAUWAERT & CO Sàrl, ayant son siège social au 80, Rue des Romains, L-8041 Strassen.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture, les comparants prémentionnés, connus par le notaire par leurs noms, prénoms, état civil et résidence, ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F.VERHEYDEN, G.DE RAEDT, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 28 mars 2013. Relation: LAC/2013/14406. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C.FRISING.

Référence de publication: 2013043497/225.

(130053071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Atkins Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 155.726.

Il ressort d'une décision de l'associé WS Atkins International Limited, une société de droit anglais et gallois, établie et ayant son siège social à Ashley Road, GB-KT18 5BW Epsom, Royaume Uni, inscrite au registre britannique Companies House sous le numéro 1091953, qu'elle a transféré les 250 (deux cent cinquante) parts sociales qu'elle détenait dans la société Atkins Luxembourg S.à r.l. à sa filiale luxembourgeoise WS Atkins International Limited, Luxembourg, succursale, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B155926 et ayant son siège de direction au 99, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg avec effet au 24 Septembre 2010.

Il ressort d'une convention de cession de parts sociales du 1^{er} avril 2013 entre Atkins Luxembourg International S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 99, Grand- Rue, L-1661 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B155724 et la succursale luxembourgeoise de WS Atkins International Limited, WS Atkins International Limited, Luxembourg, succursale, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B155926 et ayant son siège de direction au 99, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, que Atkins Luxembourg International S.à r.l. a transféré 12.250 (douze mille deux cent cinquante) parts sociales de la société Atkins Luxembourg S.à r.l. à la succursale luxembourgeoise de WS Atkins International Limited, WS Atkins International Limited, Luxembourg, succursale.

Ces cessions de parts sociales ont été dûment acceptées par la société Atkins Luxembourg S.à r.l.

Il résulte de ces transferts de parts sociales que WS Atkins International Limited, Luxembourg, succursale, représentée par WS Atkins International Limited, est l'associé unique de la société Atkins Luxembourg S.à r.l. et détient toutes les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2013.

Pour la société

ATKINS LUXEMBOURG INTERNATIONAL S.à r.l.

Référence de publication: 2013045923/29.

(130056005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

Diaverum Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 51.848.167,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 128.894.

L'Associé Unique de la Société a décidé le 5 avril 2013 de:

1) accepter la démission, avec effet au 5 avril 2013, de Monsieur Christophe Gammal, Monsieur Michael Goosse et Halsey S.à r.l., de leurs mandats de gérants de catégorie B de la Société;

2) nommer, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, M. Davy Beaucé, né le 30 décembre 1981 à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en tant que gérant de catégorie B de la Société.

De sorte qu'à la date du 5 avril 2013, le Conseil de Gérance de la Société se compose comme suit:

- M. Robert Moores, Gérant de catégorie A
- M. Lars Hakan Johansson, Gérant de catégorie A
- Mme Jana Oleksy, Gérant de catégorie A
- Mme Daphné Charbonnet, Gérant de catégorie B
- M. Davy Beaucé, Gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2013.

Pour la Société

Jana Oleksy

Gérante

Référence de publication: 2013046041/25.

(130056550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

Diaverum Pooling GP, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.609.

L'Associé Unique de la Société a décidé le 5 avril 2013 de:

1) accepter la démission, avec effet au 5 avril 2013, de Monsieur Christophe Gammal, Monsieur Michael Goosse et Halsey S.à r.l., de leurs mandats de gérants de catégorie B de la Société;

2) nommer, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, M. Davy Beaucé, né le 30 décembre 1981 à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en tant que gérant de catégorie B de la Société.

De sorte qu'à la date du 5 avril 2013, le Conseil de Gérance de la Société se compose comme suit:

- M. Robert Moores, Gérant de catégorie A
- M. Lars Hakan Johansson, Gérant de catégorie A
- Mme Jana Oleksy, Gérant de catégorie A
- Mme Daphné Charbonnet, Gérant de catégorie B
- M. Davy Beaucé, Gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2013.

Pour la Société

Jana Oleksy

Gérante

Référence de publication: 2013046042/25.

(130056554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

Intellectual Property Management S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1267 Luxembourg, 12, rue Robert Bruch.

R.C.S. Luxembourg B 168.789.

Par la présente, je vous informe du changement d'associés et gérants de société Intellectual Property Management S.à.r.l.

Vous prie de bien vouloir prendre de la note que nouvelle associés et gérants se trouve a

Associés:

Petr Prigon

5-44, Woronezskaya, Moscou, Russia, 115597

Parts sociales - 6 250

Dmitry Belyaev

6/2-63, Mozhaysky val, Moscou, Russia, 121151

Parts sociales -3 125

Andrey Nikitin

12, rue Robert Bruch, L-1267 Luxembourg

Parts sociales - 3 125

Gérants:

Petr Prigon

5-44, Woronezskaya street, Moscow, Russia, 115597

Gérant

Dmitry Belyaev

6/2-63, Mozhaysky val, Moscow, Russia, 121151

Gérant

a compter du 02.04.2013

Le 9.4.2013.

Andrey Nikitin.

Référence de publication: 2013045893/29.

(130055759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

Eurojet Aircraft Leasing 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 79.220.

Par la présente je vous sou mets ma démission de ma fonction de commissaire aux comptes de votre société avec effet immédiat.

Le 5 avril 2013.

Marcel Stephany.

Référence de publication: 2013046085/10.

(130056614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

CQS Luxembourg Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 106.642.

Le nom de Madame Anne-Marie PHIPPS, gérante de la société CQS Luxembourg Global S.A.R.L., a été modifié en Madame Anne-Marie KIDD.

CQS Luxembourg Global S.A.R.L.

Référence de publication: 2013046029/10.

(130056622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

Goodwill Trust Protection S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 33.830.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2012.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013046747/11.

(130057210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

Chamäleon und Aktivität S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 89.002.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg, extraordinairement en date du 12 mars 2013 à 10.00 heures

L'assemblée générale révoque avec effet immédiat la société MILESTONE SARL de son poste d'administrateur ainsi que la Fiduciaire F.O.R.I.G. SC de son poste de commissaire aux comptes.

Est nommé au poste d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2015 Madame Maité VANDE VELDE, née à Etterbeek (B) le 06.04.1990, demeurant à B – 1910 Kampenhout, Aarschotsebaan 99

Le mandat de Monsieur Eric VANDE VELDE, délégué à la gestion journalière et directeur technique, né à Leopoldville (Congo) le 05.03.1957, demeurant à L – 5885 Howald, 304, Route de Thionville est confirmé pour une durée indéterminée.

Est nommé au poste de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2015, la société FIRELUX S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84589, avec siège social à L – 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy.

L'assemblée constate le changement d'adresse de Madame Sophie VANDE VELDE, née à Etterbeek le 26.03.1988, en B – 1050 Elsene, Hogeschoollaan 17

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2013046666/23.

(130057369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

Clemon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3373 Leudelange, 11, Domaine de Schmiseleck.

R.C.S. Luxembourg B 166.569.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CLEMON S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013046669/11.

(130057116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

Corelis, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3368 Leudelange, 12, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 99.150.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CORELIS S.à r.l.

C&D – Associés S.à r.l.

Référence de publication: 2013046672/11.

(130056879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

Darian Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 77.041.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DARIAN GROUP S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013046684/11.

(130057085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

Galapa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 59.256.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 avril 2013

Madame la Présidente expose qu'elle a eu l'immense tristesse d'apprendre le décès de Monsieur Patrick ROCHAS, administrateur, en date du 20 novembre 2012.

L'assemblée constate et accepte la démission de Monsieur Stéphane LIEGEOIS.

En vue de respecter le nombre minimum d'administrateurs, il y a lieu de nommer de nouveaux administrateurs. Aussi, l'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs:

- Madame Céline STEIN, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg;
- Madame Céline AUBURTIN, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt L- 2530 Luxembourg.

Les mandats des nouveaux administrateurs ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2014.

L'assemblée constate que la dénomination de son Commissaire aux comptes Mazars, société inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B56248, a été modifiée en FIDUO avec effet au 1^{er} juillet 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013046739/21.

(130057270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

GBA- Galerie des Beaux Arts S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4337 Moutfort, 33, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 67.035.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013046740/11.

(130057115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

Inbau Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6430 Echternach, 13, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 64.900.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INBAU IMMO S.A.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013046788/11.

(130057324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

Immens S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 113, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 163.489.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMMENS SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013046785/11.

(130057307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

BT Professional Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 57.779.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013040986/14.

(130050732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.
